



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 10 mai 2016

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Audrey Vuillemin, Bernard Merger, Mohammed Oubenaïssa, Daniel Moine, Céline Gayet, Jean-François Bertin, Marie José Vergon-Trivaudey, J-Luc Guillaume, Christian Dyssli,

Procurations : Marine Martin-Jary à J-Luc Guillaume

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Philippe Morel, Léonel Mounoussamy

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 2016
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents :
Suffrages exprimés :

1/ INFORMATIONS

- **Compteurs Linky**

ERDF a tenu une réunion d'information à Pirey à destination des élus.
Un compte-rendu est disponible.

- **Visite en forêt**

Une visite en forêt était prévue le 21 mai sur les parcelles 1 et 2. Le garde étant en formation ce jour là, la sortie est reportée ultérieurement.

- **Urbanisme**

J. Luc Guillaume et F. Poirey ont assisté à une réunion bilan sur le traitement des dossiers d'urbanisme par la CAGB. Le bilan a porté sur les six mois d'activité.

41 communes bénéficient du service. Sur le secteur ouest, 2 permanents contrôleurs peuvent être sollicités le mardi matin à Serre les Sapins.

Le logiciel Oxalis à disposition des communes suscite beaucoup de questions. Les formations des personnels doivent être approfondies. J. Luc et Françoise doivent participer à une formation le 17 mai.

En conclusion, le service urbanisme de la CAGB fonctionne plutôt bien.

- **Ragondins**

Le Maire a rencontré le Président de l'ACCA Bruno Alin. Un garde chasse sera nommé et sera chargé de tirer les ragondins.

Le Président possède un agrément de piégeur en Haute-Saône. Il doit faire valoir son agrément dans le département du Doubs.

- **Vente de bois**

2 lots de bois sont à vendre (150 et 153). La remise des soumissions est fixée au 27 mai.

Les lots 155 et 156 sont réservés aux personnes ayant travaillé au nettoyage en bordure du bis de Noironte.

- **CCAS**

Le CCAS organise :

- le 25 mai un voyage citoyen pour les plus jeunes avec visite de la caserne des pompiers de Brulard et goûter à la gare d'eau.
- Le 26 mai à 20h au centre de vie, une soirée à thème au cours de laquelle sera traité le sujet du diabète.
- Le 1^{er} juin, un voyage citoyen à destination des adultes avec visite de la caserne des pompiers de Brulard puis de la pharmacie de l'hôpital Saint-Jacques.

- **Festival**

Le festival des caves se tiendra à Chauenne le 15 mai.

- **Halte garderie**

Derniers chiffres de fréquentation :

Avril 2014 : 468 heures

Avril 2015 : 405 heures

Avril 2016 : 135 heures

La situation devient préoccupante.

Une publicité sera produite durant la dernière semaine de mai dans une feuille nommée TAM TAM diffusée sur la Haute-Saône.

- **Visites**

2 visites sont prévues ces prochains jours :

Syded : 23 mai et 13 juin, visite du show room, de son matériel électrique et des lampadaires.

Villers sous Montrond : visite de la chaufferie bois le 27 mai à 16h.

- **Espace boisé à protégé**

Le contentieux concernant l'espace boisé à protégé sera évoqué à l'audience du TGI du 12 mai.

- **Rapport sur l'eau 2015**

Le prix total de l'eau, en augmentation de 1,03% sur la base comparative de 120 m³ annuels est à 3,983 € le m³ toutes taxes comprises (sans TVA).

Le volume prélevé est en légère augmentation à 23 876 m³. Le volume facturé s'établit à 22 556 m³ dont 3 455 m³ fournis par le val de l'Ognon. Le rendement est de 80 % en légère diminution.

7 analyses ont été effectuées par l'ARS en 2016. Toutes sont conformes.

La facture moyenne pour l'eau potable à Chauenne s'établit à 257 €/an/foyer.

13% du montant facturé est représenté par les taxes, 46% par l'assainissement et 41% par l'eau.

Une étude de la CAGB sur 66 communes montre que le prix de l'eau se situe entre 1,70 et près de 6 €.

Cette étude servira de base pour calculer un prix commun dans le cadre du transfert de la compétence eau en 2018. Ce prix devrait s'établir à 3,50 € environ. Le transfert ne devrait pas générer de surcoût pour les chaucennois.

- **SIVOM**

Une nouvelle convention a été signée avec les Francas pour une durée de 3 ans. L'accord a porté sur la production de chiffres et de références sur l'année écoulée, sur le contenu et les renseignements à fournir en termes de fréquentation, d'activités et de personnels intervenants. Une clause spécifique a été insérée pour le cas où le SIVOM changerait de nature ou de destination.

Délibération : adopter la convention proposée.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- **Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales**

Le contrôle des branchements individuels d'assainissement est pratiquement terminé.

140 branchements sont conformes, 16 sont non conformes.

Chaque propriétaire dont l'installation est non conforme sera reçu en mairie afin d'envisager les suites à donner. Après les travaux de mise en conformité, un nouveau contrôle sera opéré.

Pour les installations conformes, un certificat de conformité sera fourni à chacun.

Ordre a été donné à l'entreprise PBTP de démarrer les travaux d'assainissement rue des Sapins-basculé / RD8.

- **Escalier mairie**

L'escalier donnant accès à la mairie, mitoyen avec la maison de M. retient l'eau de pluie et provoque des infiltrations sur le mur de sa propriété.

La commune a demandé un devis à l'entreprise Chaillet, qui a initialement effectué les travaux, pour remédier à ce problème.

Les travaux consisteront à créer un puits perdu sur la partie enherbée en haut de l'escalier et à remettre en place un dallage de parement côté façade du voisin.

Le devis s'élève à 6 000 €. Compte tenu du montant relativement élevé de ce devis, il est proposé de consulter une autre entreprise.

2/ DELIBERATIONS

- **Achat d'une broyeuse**

Le projet d'achat d'une broyeuse a fait l'objet de la production de 2 devis :

Société HUOT de Recologne pour un montant de 4 662 €,

Société CMS de Villersexel pour un montant de 5 160 €.

Il est proposé de retenir la proposition de la société HUOT.

Vote pour à l'unanimité.

- **Carte intercommunale**

Le projet d'arrêté préfectoral relatif au schéma départemental de coopération intercommunale est paru le 29 mars 2016.

La CAGB passerait de 58 à 72 communes en 2017 pour 192 000 habitants avec l'intégration des communautés de communes du Val Saint-Vitois, de la Dame Blanche et de la Bussière.

Le projet de suppression des syndicats intercommunaux est abandonné.

Approbation de l'arrêté : vote pour à l'unanimité.

- **ZAD des Courcelles**

Une parcelle appartenant à M. Koller a été intégrée dans un projet de ZAD par la commune pour créer un cimetière en 2006.

La commune doit se prononcer sur la reconduction du projet de ZAD avant le 1^{er} juin 2016.

Le conseil municipal renouvelle l'intérêt qu'il porte à ce terrain pour en faire un cimetière.

Vote pour à l'unanimité.

- **Avancement des Consultation**

Une réunion s'est déroulée à Noironte en présence des maires et adjoints des trois communes au cours de laquelle a été présenté l'avancement de nos réflexions quant à l'évolution de l'intercommunalité et au devenir de nos communes.

L'objectif annoncé : mieux se connaître et se reconnaître en organisant la réflexion en 2 phases :

- Ce que nous pouvons faire seuls (inventaire de notre fonctionnement, de notre patrimoine, de nos atouts et éventuellement de nos faiblesses)
- Ce que peut nous apporter un œil extérieur

Pour atteindre l'objectif annoncé, il a été décidé d'un commun accord de poser quelques principes de base :

- constituer un groupe de pilote composé des maires et des adjoints,
- présenter la démarche aux 3 conseils réunis,
- définir et valider les domaines d'intervention au niveau du groupe de pilotage, qui prend en charge,
- mobiliser les personnes concernées par les domaines d'intervention
- favoriser les rencontres des populations
- établir systématiquement un compte-rendu des travaux réalisés,
- entendre et rapporter toutes les remarques y compris les réticences et les freins,
- informer régulièrement les conseils municipaux de l'avancement et ou des difficultés rencontrées.

La deuxième phase nécessitera de solliciter une aide extérieure (Conseil départemental, AUDAB) pour nous aider à identifier nos forces et nos faiblesses.

Il conviendra de réserver et mobiliser les crédits nécessaires aux travaux confiés à des tiers.

De même, il est souhaitable de s'approprier la démarche en intégrant les contraintes et avantages liés à la loi NOTRe.

La loi est très directive et incite les regroupements entre collectivités assortis d'avantages financiers (maintien de la dotation de fonctionnement au niveau de 2014 + 5%), et conditionnés par une échéance au 30 juin 2016.

Le choix opéré doit l'être en connaissance de cause.

L'organisation pratique est la suivante :

4 groupes de 3 élus chacun ont été constitués chargés d'investiguer les 4 domaines proposés :

- administration générale,
- associations,
- services communaux,
- patrimoine.

Un groupe supplémentaire devra travailler sur le thème plus spécifique de l'école. Il s'agit du SIVOM.

Madame le Maire de Pelousey, en sa qualité de Présidente de l'AUDAB, a été rencontrée pour lui demander l'appui de l'agence sur une étude prospective de nos territoires. (Quelle place avons-nous dans l'agglomération aujourd'hui, quelle place auront nous demain, quelle évolution démographique, quels leviers actionner pour notre développement ?).

L'étude portera précisément sur les thèmes suivants :

- évolution à 15 ans de nos territoires,
- élaboration de scénarios pour nous organiser,
- première approche à rendre avant les congés d'été.

Un contact a été également pris avec Madame Bourgeois du conseil départemental, qui a proposé une autre piste.

Ecole : mandater un cabinet spécialisé pour faire le point sur l'ensemble de nos bâtiments scolaires. Le conseil départemental serait prêt à nous accompagner financièrement pour réaliser cette étude.

Le maire a reçu une note en provenance de la CAGB sur le projet de communauté urbaine. Possibilité pour une commune ayant perdu le statut de capitale régionale de se transformer en communauté urbaine sans tenir compte du seuil de population (amendement Fousseret). Cette possibilité est limitée dans le temps.

La CAGB pourrait bénéficier des dispositions de l'amendement Fousseret, sous réserve d'une option formulée avant le 1^{er} janvier 2020 et d'une prise de compétences spécifiques à la communauté urbaine.

Les enjeux liés à la création d'une communauté urbaine sont les suivants :

- Développement équilibré entre les 2 pôles de la nouvelle région
- Atteindre un niveau d'intégration des services plus importants

2 délibérations doivent être prises pour respecter le calendrier :

- Prendre l'exercice de l'intégralité des compétences (voiries et signalisation, aires et parcs de stationnement, gestion des réseaux de chaleur urbains, concessions de distribution publique d'électricité et de gaz, création extension translation des cimetières, eau assainissement, PLU intercommunal, transfert des zones d'activités communales, gestion des milieux aquatiques). Le niveau d'intégration des services conditionne le niveau des dotations de l'Etat.

Quelles conséquences financières pour nos communes ?

Si nous transférons nos compétences, soit nous transférons les ressources financières attachées, soit nous percevons moins de la part de l'agglomération. Dans tous les cas, le budget communal sera impacté.

Quelle incidence sur la durée de travail des personnels communaux si on leur retire la gestion des tâches liées aux compétences perdues ?

- Principe de transformation en communauté urbaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 40.